

APPEL SOLENNEL DES MAIRES AUX DÉPUTÉS DE LA CÔTE-D'OR

Le Bureau de l'association des maires et présidents d'intercommunalités de la Côte-d'Or appelle les députés du département élus en juin 2017

- à faire des territoires une priorité de l'action publique ;
- à ne plus voter de mesure législative qui affaiblirait la commune, que ce soit en moyens, en compétences ou en contraintes nouvelles qui lui seraient imposées ;
- à ériger en règles incontournables la concertation, l'étude d'impact, l'absence de toute précipitation pour d'éventuelles réformes concernant le bloc communal ;
- à prendre en compte la diversité des territoires dans l'élaboration des lois, afin que leur application soit adaptée aux contextes géographique, démographique, économique et social de chaque territoire ;
- à assurer à chaque citoyen, quel que soit son lieu de résidence, l'égalité de traitement à laquelle il a droit, notamment dans les domaines numérique, environnemental, scolaire et sanitaire.

Liberté, souplesse, solidarité et visibilité doivent garantir l'efficacité de l'action publique locale.

Les maires et présidents d'intercommunalités de la Côte-d'Or seront particulièrement attentifs aux textes, débats, initiatives auxquels prendront part les cinq députés du département, dans l'intérêt collectif des communes et des intercommunalités.

Ils relayeront les réponses ministérielles les plus pertinentes qui seront faites à leurs questions au gouvernement.

Soucieux du lien, fort et permanent, à instaurer entre leur action et celle des députés, ils proposent une rencontre annuelle entre maires et députés de la Côte-d'Or au cours de laquelle sera fait le point des textes, adoptés ou en préparation, qui impactent le bloc communal.

Affaiblies de législature en législature depuis trop longtemps, les communes, piliers de la démocratie territoriale, doivent à présent être renforcées, car il en va du lien social, des services publics de proximité et de la vie des territoires, au service des citoyens.